

## **Le Plan Marshall 2.Vert, Ce sont 6 axes prioritaires**

### **Axe I :**

#### **Le capital humain, un atout à valoriser**

##### **Objectif :**

- Créer des emplois et multiplier les collaborations et les synergies entre les acteurs de l'éducation et de la formation
- Faire de la « formation tout au long de la vie » une réalité qui serve l'émancipation de chacun et le développement régional.

##### **Investissement :**

337 millions d'euros

### **1. Mobiliser collectivement les acteurs de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'emploi**

#### **a) Développer les bassins de vie et créer les pôles de formation**

##### **Objectifs :**

- Encourager les synergies entre les établissements des différents réseaux au niveau des bassins scolaires ;
- Harmoniser l'offre de formation et construire de véritables filières qui permettent de favoriser la continuité de la formation des futurs travailleurs.

- Créer des pôles de formation répondant aux besoins socio-économiques locaux et rapprocher les différentes structures sous-régionales existantes ;
- Créer des partenariats entre acteurs locaux notamment en vue d'harmoniser l'offre de formation et de favoriser la continuité des parcours de formation des futurs travailleurs.

#### **b) Impliquer davantage les secteurs professionnels**

Cette action vise à préciser les conventions sectorielles afin de formaliser l'engagement des partenaires notamment dans les domaines suivants :

- la participation à la politique de promotion des métiers techniques ;
- la garantie de l'ouverture de places de stages et d'apprentissage en alternance ;
- le soutien à l'apprentissage des langues ;
- l'augmentation de l'investissement dans la formation des demandeurs d'emploi ;
- le soutien à l'insertion professionnelle.

**c) Promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques**

**Objectif :**

Renforcer l'intérêt pour les métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes, du public et du monde de l'entreprise.

1. Réaliser un plan de promotion des métiers scientifiques et techniques ;
2. Poursuivre les actions menées dans le cadre du premier Plan Marshall en matière de promotion des métiers en pénuries, et notamment de ceux liés aux politiques de développement durable.

**Objectif quantifié 2010-2014 :**

52.500 bénéficiaires d'actions de sensibilisation dont 15% dans les métiers des Alliances Emploi Environnement et autres métiers verts.

**d) Améliorer et renforcer l'orientation**

**Objectif :**

Assurer une offre d'orientation qui tienne compte des réalités du marché de l'emploi et qui informe efficacement sur celles ci.

Il s'agira de proposer l'essai d'un ou plusieurs métiers en centre de formation, en vue d'éviter d'engorger les places de stage en entreprise.

On visera particulièrement les métiers en demande ou en lien avec les politiques de développement durable. Les essais métiers et actions d'orientation pratiques seront développés en priorité à destination des jeunes.

**Objectif quantifié 2010-2014 :**

11.600 bénéficiaires dont 15% dans les métiers des Alliances Emploi Environnement et autres métiers verts

**e) Garantir l'accessibilité maximale des centres de formation pour tous**

**Objectif :**

Permettre l'accès à des équipements de pointe situés à proximité des établissements scolaires.

1. Assurer un développement combiné des centres de compétence wallons et des centres de technologies avancées communautaires, en collaboration avec les centres de référence bruxellois.
2. Poursuivre les efforts du premier Plan Marshall en matière de coopération entre l'enseignement et la formation professionnelle dans les centres de compétences, de manière à atteindre au moins 3.700.000 heures dévolues à l'enseignement qualifiant, à l'enseignement de promotion sociale et à l'enseignement supérieur non universitaire en 2013.

## 2. Valoriser et renforcer les dispositifs d'aide à l'emploi

- Pérenniser et développer l'emploi par l'APE marchand.

**Objectif quantifié** : 500 postes par an

- Pérenniser les postes APE Jeunes octroyés dans le cadre du Plan Marshall (secteur marchand), en développer de nouveaux et en optimiser l'usage.

**Objectif quantifié** : 600 postes par an

## 3. Répondre aux besoins du marché

### a) Renforcer l'efficacité du Plan « Langue »

**Objectif :**

Soutenir le développement d'un multilinguisme chez tous les Wallons.

#### 1. Les bourses et formations pour les demandeurs d'emploi

- Immersion de quelques semaines en centre de formation en langue dans un pays européen ou dans une autre Communauté linguistique belge pour apprendre l'anglais, le néerlandais, ou l'allemand
- Stages en entreprise d'un ou plusieurs mois
- Formations intensives en langue (anglais, néerlandais, allemand)

**Objectif quantifié 2010-2014 :**

5.500 bourses et 773.675 heures stagiaires

#### 2. Les chèques-formation pour les travailleurs

**Objectif quantifié 2010-2014 :**

275.000 chèques-langues remboursés

#### 3. Les bourses et formations pour les jeunes de l'enseignement qualifiant et les rhétoriciens

Apprentissage de l'anglais, du néerlandais et de l'allemand dans un pays européen ou dans une autre Communauté linguistique belge.

- Permettre à des jeunes de l'enseignement qualifiant inscrits en dernière année d'acquérir une formation linguistique liée au métier :
  - soit par une bourse de stage ou d'immersion en centre de formation
  - soit par des cours de langues intensifs ciblant la langue du métier
- Permettre à des rhétoriciens de l'enseignement général de réaliser une deuxième rhétorique ou une partie de celle-ci dans un établissement européen ou d'une autre Communauté linguistique belge.

**Objectif quantifié 2010-2014** : 4.150 bourses

#### **4. Les bourses pour les jeunes de l'enseignement supérieur**

- **Bourses BRIC** destinées à des étudiants de l'enseignement supérieur afin d'acquérir une expérience professionnelle dans un des pays émergents suivants : Brésil, Russie, Inde et Chine.

**Objectif quantifié 2010-2014** : 250 bourses

- **Bourses EXPLORT** : il s'agit de permettre à des étudiants de l'enseignement supérieur de se familiariser à l'apprentissage des métiers liés à l'export, de renforcer leurs compétences linguistiques et de mettre à disposition des entreprises wallonnes des ressources humaines capables de contribuer aux démarches de développement international.

**Objectif quantifié 2010-2014** : 650 bourses additionnelles

#### ***b) Adapter l'offre de formation en lien avec les besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi***

##### ***Objectifs***

- Améliorer l'identification et l'analyse des compétences disponibles et demandées sur le marché ;
- Favoriser l'accrochage et l'accès à l'emploi des publics touchés par la crise et en particulier les jeunes ;
- Renforcer l'orientation et la formation des publics vers les métiers en demande ou liés au développement durable.

#### **1. Analyser les compétences offertes et demandées**

- Diagnostic rapide et approfondi, en priorité pour les jeunes qui accèdent au marché de l'emploi, de leur situation par un **conseiller de référence**. Ce dispositif permettra d'identifier les compétences principales de la personne, de la positionner sur des métiers demandés sur le marché et, au besoin, d'identifier un projet professionnel nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences pour accéder à l'emploi.
- Poursuivre de la mise en place de « screenings » sur les métiers en forte demande.

**Objectif quantifié 2010-2014** :  
125.000 personnes bénéficiant d'un diagnostic

## **2. Adapter l'offre de formation**

### **Objectif quantifié 2010-2014 :**

3 millions d'heures de formation qualifiante (tous métiers) et 550.000 heures formation préqualifiante (métiers des Alliances Emploi Environnement et autres métiers verts)

## **3. Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de compétences**

- Augmenter les occasions de rencontre avec les employeurs qui recrutent (en ce compris les employeurs des autres régions et des pays européens), par exemple via l'organisation de jobdatings, de jobdays, ...
- Préparation du groupe cible à la rencontre des employeurs qui recrutent (dont les employeurs des autres régions et des pays européens)

### **Objectif quantifié 2010-2014 :**

45.000 personnes bénéficiant de préparation et/ou rencontre directes avec des employeurs

## ***c) Développer la filière de formation en alternance et généraliser les stages professionnalisants***

### **Objectif**

Dans chaque bassin, donner aux jeunes qui le souhaitent la possibilité d'obtenir leur qualification via l'alternance ou des stages en entreprises.

1. Généraliser progressivement les stages professionnalisants pour tous les élèves de l'enseignement qualifiant ;
2. Augmenter de manière qualitative et quantitative l'offre de stages en alternance - entre autres dans l'Administration publique - ainsi que le soutien et l'accompagnement du jeune dans son parcours de formation ;
3. Expérimenter une offre de formation en alternance dans l'enseignement supérieur et des formules d'alternance pour demandeurs d'emploi.

## **Axe II :** **Les pôles de compétitivité et les réseaux d'entreprises,** **un succès à amplifier**

### **Objectif :**

Poursuivre la mise en œuvre d'une politique industrielle basée sur la mise en réseau des acteurs et, notamment, des pôles de compétitivité.

### **Investissement total :**

**388 millions d'euros**

### **1. Poursuivre et amplifier la dynamique des cinq pôles de compétitivité existants**

Dans le cadre du Plan Marshall, le Gouvernement avait identifié et labellisé cinq domaines économiques pour initier une politique de pôles de compétitivité : les sciences du vivant ; l'agro-industrie ; le génie mécanique ; le transport-logistique ; l'aéronautique-spatial.

Chaque pôle regroupe des entreprises de toutes tailles, des centres de formation et des unités de recherche. Ces différents acteurs concluent des partenariats et mettent en place des projets innovants, créateurs d'activités et d'emplois.

Dans le cadre de ce Plan Marshall 2.vert, cette dynamique des pôles de compétitivité sera poursuivie et amplifiée.

Concrètement :

- la participation des petites et moyennes entreprises sera augmentée ;
- les synergies et les projets entre les pôles régionaux, nationaux et internationaux seront accentués ;
- en concertation avec les Régions voisines, il sera veillé à ce que les entreprises des régions voisines puissent bénéficier de soutiens à l'investissement similaires à ceux prévus en Wallonie en cas de participation à l'un des pôles de compétitivité.

Des appels à projets, dotés d'un budget global de 280 millions d'euros, seront lancés annuellement auprès des pôles.

Pour renforcer le concept de développement durable de manière transversale dans les pôles, un appel à projets "développement durable" sera lancé.

#### **a) Investir dans la recherche et l'innovation**

Les partenaires des pôles (entreprises, universités, centres de recherche) poursuivront le développement de projets de recherche au travers des nouveaux appels à projets.

### **b) Développer la formation**

Les opérateurs de formation recevront les moyens de répondre aux besoins de formation exprimés par les entreprises des pôles, notamment au travers du « bonus » pôles de compétitivité.

### **c) Renforcer les aides à l'investissement**

Les aides seront renforcées par l'octroi d'un bonus, selon la catégorie et la localisation de l'entreprise (zones franches urbaines et rurales).

Des modalités spécifiques aux petites entreprises seront définies en vue de l'octroi d'un bonus aux PME et TPE membres des pôles.

### **d) Optimiser les investissements publics, en actifs et en participations**

La SOFIPOLE financera de grandes infrastructures communes de recherche. Ces infrastructures seront partagées entre les acteurs du monde académique, les centres de recherche et les entreprises. Dans des domaines aussi variés que les sciences, les technologies, l'environnement ou les sciences sociales.

Un accompagnement au montage financier pourra être proposé dans des opérations immobilières en propre, pour le compte d'entreprises ou en soutien direct aux entreprises, tout particulièrement aux PME.

<b>Objectif quantifié</b> : 20 projets soutenus
---

### **e) Soutenir les exportations**

Le soutien aux programmes d'exportation des pôles sera poursuivi et développé, notamment par le financement d'un responsable « export » par pôle et de la mise en œuvre d'un plan d'actions « export » annuel.

Cette action vise à intensifier la prospection, les actions commerciales et la recherche de partenaires internationaux économiques et technologiques. Une participation accrue à des réseaux internationaux est également recherchée.

La dimension scientifique et technologique des missions économiques et du réseau AWEX à l'étranger sera renforcée par :

- la création de postes d'ambassadeurs permanents représentant les pôles, en ce compris les centres de recherche et les universités ;
- la mise en place d'un réseau de 5 agents de liaison scientifiques et technologiques. Ils auront pour objet principal le développement de partenariats technologiques entre universités ;
- la formation des attachés économiques et commerciaux ;

- la spécialisation de diplômés "explort" dans un secteur particulier.

**Objectif quantifié :**

Soutien à l'international de 120 démarches/projets des pôles par an.

**f) Accueillir d'avantage d'investisseurs étrangers**

Les experts sectoriels, engagés au sein de l'AWEX, sont pérennisés. Ils mèneront une prospection en synergie avec le réseau d'attachés économiques et commerciaux. Un poste d'expert en développement durable sera créé.

**Objectif quantifié :**

Nombre d'emplois créés par an résultant des dossiers d'investissements réussis par les experts sectoriels : 300

## **2. Initier un 6ème Pôle de compétitivité dédié aux « Technologies environnementales »**

Profitant de l'expérience acquise, un nouveau pôle de compétitivité sera créé sur base de la méthodologie appliquée pour la labellisation des cinq premiers pôles, notamment la procédure d'analyse par un jury international. Le sixième pôle bénéficiera des mêmes soutiens que les cinq premiers.

## **3. Favoriser le développement des réseaux d'entreprises**

Le soutien régional aux pôles et réseaux d'entreprises sera pérennisé via la mise en œuvre du décret « clustering ».

La dimension « développement durable » sera améliorée dans l'ensemble des réseaux d'entreprises. Une plate-forme des « écoclusters » sera créée afin de développer des synergies et d'améliorer leur visibilité externe.

### **Axe III :**

## **Faire de la recherche scientifique un moteur d'avenir**

#### **Objectif :**

Le Gouvernement wallon - en synergie avec les Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Fédération Wallonie/Bruxelles - poursuivra l'investissement dans la recherche. Cette action s'inscrit pleinement dans l'objectif européen de consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche (dont deux tiers via le privé).

#### **Investissement total :**

**142 millions d'euros**

### **1. Coordonner les efforts de recherche en Wallonie et à Bruxelles**

#### **Objectif :**

Atteindre la masse critique de recherche dans des domaines considérés comme stratégiques, augmenter la visibilité de la recherche dans l'espace Wallonie/Bruxelles et permettre aux organes de conseil d'exercer leurs missions au sein de la Fédération Wallonie/Bruxelles.

- a) Création du **Conseil Wallonie/Bruxelles de la Recherche scientifique**.
- b) Etablissement d'une **stratégie de développement et d'investissement dans la recherche**. En définissant des thèmes stratégiques transversaux tels que le développement durable, les énergies renouvelables, les technologies nouvelles, l'allongement de la durée de vie et la santé.
- c) Poursuite des **programmes d'excellence**, en intensifiant les collaborations entre Académies.
- d) Poursuite des **programmes mobilisateurs** axés sur des domaines qui présentent un grand intérêt pour le tissu industriel wallon.
- e) Consolidation de l'excellence de la recherche via la mise en œuvre du **centre d'excellence wallon interuniversitaire « WILL »** (Walloon Institute for Leadership in Life Sciences).
- f) Poursuite du financement des **bourses FRIA** en garantissant un rôle actif des entreprises. Les bourses de doctorat du FRIA (Fonds pour la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) touchent à la recherche appliquée et au développement économique dans des domaines très divers. Minimum 30 bourses FRIA supplémentaires seront octroyées.

## **2. Construire et développer les ressources humaines nécessaires à la recherche d'excellence**

**Objectif :**

Offrir une carrière attractive aux chercheurs afin de limiter la fuite des cerveaux.

- a) Définir le statut du chercheur.
- b) Améliorer les conditions de travail des chercheurs par un accès à des équipements performants.
- c) Favoriser l'application de la charte européenne du chercheur.
- d) Améliorer les conditions de travail des chercheurs post-doc. Par une multiplication des opportunités de carrière en entreprises et dans la fonction publique. Au minimum, 30 First Post-docs seront financés.

## **3. Affirmer l'excellence de nos chercheurs dans les réseaux internationaux**

1. Coordonner, au sein de la Fédération Wallonie/Bruxelles, la représentation dans les instances européennes et internationales.
2. Coordonner les différents acteurs du financement de la recherche afin d'optimiser l'utilisation des fonds octroyés à la recherche.
3. Favoriser la participation des entreprises wallonnes - et principalement les PME - aux différents programmes de recherche internationaux (Eranet, Eureka ...).

**Objectif quantifié :**

150 entreprises présentes dans les programmes de recherche européens

## **4. Stimuler l'intégration de la recherche dans la stratégie d'innovation des entreprises**

**Objectif :**

Stimuler l'innovation dans les entreprises et les partenariats entre acteurs publics et privés de la recherche.

- a) Lancer des appels à projets de partenariats d'innovation technologique (PIT) pour permettre le développement de partenariats dans des domaines économiques en dehors du périmètre des pôles. 5 appels à projets seront lancés
- b) Poursuivre et renforcer le programme First Spin-off (inclusion d'une étude de marché et préparation d'un business plan dans la dernière année du programme First spin-off). Minimum 30 first spin-off seront octroyés.

- c) Mettre en œuvre des mesures spécifiques pour renforcer la capacité des spin-off à créer davantage d'activités économiques et d'emplois en Wallonie : soutien au management (interim managers et business developpers), renforcement de leurs capitaux propres (financements publics et privés) et de leur internationalisation.

**Objectif quantifié :**

- 75 spin-off bénéficiant d'une aide au management (15/an)
- 10 spin-off soutenues

- d) Intensifier la mise en réseau des opérateurs d'intermédiation scientifique et technologique.
- e) Développer un plan stratégique pour l'innovation des entreprises wallonnes en accordant une attention particulière à l'éco-innovation.
- f) Soutenir le développement de stratégies visant à tester la possibilité pour des innovations potentielles (« Proof of concept ») de se traduire en valeur ajoutée pour une entreprise (nouveaux marchés, nouveaux clients...). Via les cellules de valorisation des universités et en collaboration avec les incubateurs technologiques. Minimum 3 stratégies « Proof of concept » seront développées.
- g) Mettre en place des procédures d'évaluation ex-post des projets de recherche pour en estimer les résultats en termes de réalisation d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux sur les court, moyen et long termes.

**Axe IV :**  
**Mettre en place un cadre propice**  
**à la création d'activités et d'emplois de qualité**

<b>Investissement total</b> <b>167 millions d'euros et 425 millions de financement alternatif</b>
--

**1. Lancer un Pacte de soutien à l'initiative**

**a) Promouvoir l'esprit d'entreprendre et encourager la création d'activités**

1. Développer, dans le cadre du Programme wallon « Esprit d'Entreprendre » :

a) des actions orientées vers les jeunes : rencontres avec des professionnels, développement de la créativité, « learning by doing », projets entrepreneuriaux, communication, mise en réseau, etc.

<b>Objectif quantifié</b> : 75.000 jeunes touchés
---

b) des actions orientées vers les enseignants et les futurs enseignants : stages d'acculturation en entreprises, outils pédagogiques et ateliers de formation.

<b>Objectif quantifié</b> : 5.000 enseignants impliqués
---

2. Consolider le Grand Prix wallon de l'Entrepreneuriat et créer le prix « Femme entrepreneure de l'année ».

3. Développer une information cohérente sur la création d'activités à destination des demandeurs d'emploi se présentant dans les Carrefours Emploi Formation.

**b) Faciliter l'entrepreneuriat, soutenir la croissance des entreprises et en faciliter la transmission**

1. Mettre à disposition des entrepreneurs un portail « entreprises » et un guichet unique « entreprises » leur permettant de savoir de quelles aides ils peuvent bénéficier en fonction de leur stade de développement

2. Finaliser la rationalisation du secteur de l'animation économique par une cartographie et une évaluation (enquêtes de satisfaction auprès des entreprises) des opérateurs de stimulation économique.

3. Renforcer la présence des outils d'animation économique aux côtés des entreprises :

- des actions d'accompagnement des créateurs et jeunes entreprises : tutorat et parrainage ;

- des actions relatives à l'entrepreneuriat féminin ;

- le développement d'outils, actions ou support destinés aux créateurs en phase de pré-crédation ou de post-crédation et au développement des compétences de management.

**Objectifs quantifiés :**

2.500 commerçants sensibilisés (500/an)  
 750 commerçants accompagnés (150/an)  
 25 cycles de formation d'animation économiques pour les opérateurs, les entreprises et les élus et décideurs politiques  
 2.000 participants aux cycles de formation (opérateurs, les entreprises et les élus et décideurs politiques)

4. Mettre en place une véritable culture de la seconde chance par :
  - la mise en place, en concertation avec les autorités fédérales, d'un cadre juridique propice à la création d'activités pour les faillis ;
  - l'accès aux crédits pour les sociétés faillies via la création d'un système de garantie spécifique pour les crédits bancaires.

**Objectif quantifié :** 175 crédits octroyés (35/an)

5. Poursuivre les efforts entrepris en matière de transmission d'entreprises notamment en :
  - réalimentant le fonds de transmission ;
  - participant à un réseau européen de transmission d'entreprises ;
  - mettant en place des partenariats avec les tribunaux de commerce ;
  - augmentant le plafond d'intervention des invests en cas de transmission d'entreprise.

**Objectif quantifié :**

125 crédits octroyés par le Fonds de transmission (25/an)  
 250 crédits supplémentaires octroyés dans le cadre d'une transmission (50/an)

**c) Assurer un environnement financier favorable**

**Objectifs :**

- Faciliter l'accès au capital pour les indépendants et les PME
- Augmenter l'offre de capital à risque privé

1. Maintenir la suppression des taxes antiéconomiques pesant sur les entreprises.
2. Renforcer le soutien apporté aux indépendants et aux professions libérales ainsi qu'aux personnes souhaitant créer leur entreprise par :
  - l'octroi de garanties de crédits et de prêts subordonnés introduits par les organismes bancaires.
  - la création d'un soutien sur le modèle du Fonds de participation.

**Objectif quantifié :** plus de 3.000 crédits octroyés

3. Renforcer les dispositifs régionaux de garantie afin d'encourager les institutions financières à accorder des prêts aux entreprises, particulièrement aux PME via :
- l'extension du champ d'application et des conditions de la garantie SOWALFIN, SOCAMUT et GELIGAR par la mise en place d'une garantie « en tête » et le relèvement du plafond d'intervention de GELIGAR ;
  - la pérennisation de la structure de médiation de crédits à la SOWALFIN.

**Objectif quantifié** : plus de 750 crédits octroyés

4. Booster l'entrepreneuriat féminin via le micro-crédit, notamment dans les filières du développement durable.

**Objectif quantifié** : 125 micro-crédits octroyés 125

5. Renforcer la participation des outils financiers de la Région dans les réseaux et les partenariats en ce compris internationaux notamment via la participation de ces outils au Fonds « Grande Région » du FEI (Fonds européen d'investissement) dédié au financement de spin-off issues de partenariats.

6. Organiser une table ronde en vue de mobiliser le capital à risque privé permettant l'émergence et le développement d'activités nouvelles.

#### **d) Positionner la Wallonie à l'international**

##### **Objectifs :**

- Renforcer la notoriété et l'image de la Wallonie en tant que terre d'investissements étrangers ;
- Renforcer la politique de soutien aux exportations, à la prospection et à l'accueil d'investissements étrangers ;
- Faciliter le développement à l'international des entreprises wallonnes et améliorer leur participation à des projets financés par les institutions financières internationales (Banque mondiale, BERD ...) ;
- Assurer le maintien en Wallonie des centres de décisions des grandes entreprises industrielles.

1. Lancer une grande campagne de visibilité de la Wallonie, à destination principalement des zones à forte croissance, notamment dans des pays émergents, en associant Bruxelles, Région partenaire et capitale de l'Europe.

##### **Objectif quantifié :**

Accroître l'attractivité et la notoriété internationale de la Wallonie avec un score amélioré de 25%

2. Soutenir les possibilités de partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau : mise en place d'un point de contact associant l'Union wallonne des Entreprises, mise en place d'un réseau d'experts soutenant les PME et création de « chèques coaching ».

**Objectif quantifié** : 400 entreprises bénéficiaires

3. Mise en place au sein de l'AWEX de dispositifs de soutien permettant de répondre aux besoins des investisseurs provenant de marchés spécifiques comme la Chine, l'Inde, le Japon, les Etats-Unis et le Brésil.

**Objectif quantifié** : Création de 5 centres de services

4. Renforcer l'action de la SOFINEX en développant les possibilités d'interventions directes en faveur des grandes entreprises et des PME qui veulent s'implanter sur les marchés étrangers.

**Objectif quantifié** : 300 entreprises bénéficiaires

## **2. Mobiliser le territoire wallon pour développer l'activité économique à grande échelle**

### **a) Assainir les sites pollués et réhabiliter les sites à réaménager**

1. Assainir les sites pollués :

Les sites les plus pollués présentent un potentiel de réhabilitation important à destination de l'activité économique, tout en répondant aux impératifs liés aux risques qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement. Les sites offrant une bonne accessibilité à la voie d'eau et au réseau ferré seront privilégiés.

**Objectif quantifié :**

Finalisation des 37 sites prioritaires prévus dans le premier Plan Marshall et assainissement d'au moins 13 sites supplémentaires pour porter le nombre de sites assainis en fin de législature à 50

2. Réhabiliter les sites à réaménager :

Il s'agit d'assurer la réhabilitation de sites à réaménager choisis notamment en fonction de leur potentialité de reconversion, de la suppression d'un impact paysager négatif, des risques environnementaux qu'ils présentent ou du manque de réactivité du secteur privé à leur égard.

**Objectif quantifié :**

- Finalisation des 121 sites prioritaires prévus dans le premier Plan Marshall et réhabilitation d'au moins 70 sites supplémentaires (140 ha)
- Privilégier les sites de grande dimension et ceux reliés à la voie d'eau et à la voie ferrée : 10 sites (50 ha)
- Privilégier les sites situés dans les zones urbaines et les noyaux d'habitat : 30 sites (15 ha)

### **b) Poursuivre l'équipement des zones d'accueil des activités économiques**

Il s'agit d'attirer les investisseurs par la mise à disposition d'espaces pour les nouvelles activités économiques et par leur équipement dans les meilleurs délais, tout en veillant à la qualité du cadre de vie et en répondant aux enjeux énergétiques et de mobilité.

1. Poursuivre l'équipement des projets de parcs d'activités économiques en cours et mettre en œuvre un programme de création de parcs d'activités économiques à équiper suite à l'évaluation du programme adopté en juillet 2008. Afin de valoriser les plateformes multimodales de transport et d'optimiser leurs retombées économiques, des parcs d'activité économique seront développés à proximité des infrastructures de communication existantes.

**Objectif quantifié** : 750 ha de superficie équipée

2. Lancer des expériences-pilotes de création d'éco-zonings.

**Objectif quantifié** : 5 expériences-pilotes

3. Développer des micro-zones d'activité économique en tissu urbanisé.

**Objectif quantifié** : 30 ha de superficie équipée

***c) Poursuivre, en lien avec la modernisation des voies navigables, les aménagements des zones portuaires pour qu'elles disposent d'infrastructures et de services de chargement modernes.***

### **3. Favoriser l'activité économique dans les zones franches urbaines et rurales**

**Objectif :**

Un nombre restreint de communes présente d'importantes difficultés socio-économiques. Le Gouvernement a décidé de créer des zones franches urbaines (25) et rurales (52) qui bénéficient de mesures de soutien spécifiques destinées à renforcer l'attractivité de ces zones défavorisées

Au terme d'une évaluation, pérenniser et, le cas échéant, adapter les mesures favorisant l'activité économique dans les zones franches, à savoir :

1. la majoration des taux relatifs aux aides à l'expansion économique accordées aux entreprises.

**Objectif quantifié :**

- 625 entreprises aidées en zones franches urbaines (125/an)
- 750 entreprises aidées en zones franches rurales (150/an)

2. le financement, au profit d'investisseurs publics et institutionnels, d'infrastructures d'accueil des activités économiques avec majoration des taux d'aides.

**Objectif quantifié :**

- 10 à 15 infrastructures financées en zones franches urbaines (bâtiments-relais, incubateurs, couveuses, etc.)
- 6 à 10 infrastructures financées en zones franches rurales (infrastructures de type halls-relais, et d'infrastructures de diversifications agricoles de type « hall relais agricole »)

3. le financement, au profit des opérateurs privés, d'infrastructures de type « atelier de travail partagé ».

**Objectif quantifié:** 5 à 8 infrastructures financées

## **Axe V :** **Les Alliances Emploi-Environnement,** **une stratégie d'avenir à déployer**

<b>Investissement total :</b> <b>279.600.000 € et 600 millions de financement alternatif</b>
---

### **1. Lancer la première Alliance**

<b>Objectif :</b>
-------------------

Se concentrer sur le potentiel des améliorations énergétiques et environnementales du bâti pour générer de l'emploi, créer des opportunités économiques, accroître la formation notamment dans le domaine des métiers de la construction durable.
---

- a) Elaborer un plan pluriannuel fixant des objectifs chiffrés et des normes en matière d'économie d'énergie (en commençant par l'isolation) et d'amélioration environnementale, pour la rénovation du bâti existant.
- b) Elaborer et encadrer la mise en œuvre d'un contrat multisectoriel via la poursuite de la concertation avec les secteurs, la désignation d'un coordinateur, la désignation des structures de contrôle et des organismes de certification et d'octroi des labels, l'évaluation régulière des effets des mesures de la 1<sup>ère</sup> Alliance, etc.

### **2. Développer une offre de qualité**

- a) Développer l'innovation via la valorisation de projets de recherche et le financement de projets de partenariats d'innovation technologique (PIT) dans le secteur de la construction durable. 5 appels à projets seront lancés.
- b) Mettre en œuvre des actions de formation dans les métiers de la première Alliance (éco-construction, Performance Énergétique des Bâtiments et éco-rénovation) et dans les autres métiers verts :
  - o identifier les besoins nouveaux en compétences et formations;
  - o au regard de l'évolution des besoins des entreprises, mettre en œuvre un plan de développement des compétences innovant au sein du plan global relatif à la formation (décrit dans l'axe 1).
- c) Créer de l'emploi pour répondre aux besoins de l'Alliance Emploi-Environnement via l'octroi d'APE et PTP vert

<b>Objectif quantifié : 780 APE/PTP</b>
---

### **3. Renforcer l'attractivité des investissements durables dans le domaine de l'habitat**

a) Mesures visant les particuliers :

1. Articuler les primes « énergie », les primes « logement » et les éco-prêts en vue d'encourager les propriétaires, locataires et propriétaires bailleurs à effectuer des investissements pour améliorer l'efficacité énergétique des logements.

**Objectif quantifié** : 50.000 primes

2. Développer le système de tiers-investisseur via un mécanisme de partenariat public-ménage permettant aux particuliers d'éviter de préfinancer les éco-rénovations de leur logement.
3. Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public.

b) Mesures visant le secteur public :

1. Poursuivre le plan de rénovation du parc de logements publics sur base d'un cadastre de l'ensemble des logements en ayant recours le cas échéant à la BEI (Banque Européenne d'Investissement) ou au mécanisme de tiers investisseur.

**Objectif quantifié** : 5.500 logements sur 5 ans

2. Développer des chaufferies collectives dans les logements publics.

**Objectif quantifié** : 10 projets soutenus

3. Mettre en œuvre le volet UREBA (Utilisation rationnelle de l'Énergie des Bâtiments) au travers d'une stratégie globale de gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux, en ce compris pour les structures associatives en charge des personnes handicapées.

4. Créer une action RALE (Rénovation Avec L'Énergie) pour le secteur tertiaire.

**Objectif quantifié** : 50 projets RALE

5. Réaliser des projets pilotes en éco-construction et éco-rénovation dans le secteur du logement public.

6. Accélérer les procédures de création et de rénovation des logements publics, notamment par la réalisation d'un cadastre qui reprendra également un inventaire des logements adaptés et adaptables pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

### **4. Envisager d'autres alliances Emploi-Environnement**

A la lumière de l'évaluation de la première alliance, le Gouvernement jugera de l'opportunité de lancer d'autres alliances emploi-environnement. Un budget y sera réservé.

## 5. Renforcer les politiques sectorielles et les actions en matière de recherche, d'économie, d'emploi et de formation dans les autres métiers verts

### a) Renforcer la recherche verte

1. Mettre en œuvre un « WISD » (Walloon Institute for Sustainable Development), centre d'excellence dédié au développement durable.
2. Investir dans la recherche en matière de sources d'énergies renouvelables notamment en ce qui concerne les biocarburants de seconde génération, le photovoltaïque, la géothermie, les filières émergentes et les solutions de stockage d'énergie et de stockage de CO2.
3. Adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes pour la gestion du réseau électrique et développer la maîtrise de ces technologies par les gestionnaires de réseaux.

### b) Développer l'économie verte

1. Réaliser une étude relative aux nouveaux mécanismes d'économie écosystémique (écologie industrielle) au niveau du territoire wallon et créer un partenariat avec les institutions étrangères reconnues en vue d'adapter et d'utiliser leurs outils techniques destinés aux entreprises et d'assurer leur diffusion en Wallonie.
2. Encourager les initiatives liées au développement durable portées par les entreprises (TPE/PME/artisans) via des bourses d'innovation spécifiques et l'intégration dans le Grand Prix wallon de l'Entrepreneuriat d'un axe « Entreprise et développement durable ».

**Objectif quantifié** : 125 bourses allouées

3. Soutenir les entreprises wallonnes pour leur permettre de saisir les opportunités liées aux défis de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des déchets dans l'optique du renforcement de leur compétitivité au travers des mesures suivantes :

- Sensibiliser à l'éco-conception : benchmarking international, sensibilisation et diffusion des expériences innovantes, intégration de l'éco-conception dans Créawal (conférences, ateliers, master-classes et exposants) ;
- Sensibiliser à l'éco-design : création d'une cellule "éco-design " au sein de la plate forme "Wallonie design", actions de sensibilisation et promotion du design durable et mise en réseau entreprises / designers.

**Objectif quantifié** : 500 entreprises sensibilisées

- Lancer un appel à projets annuel dans les éco-matériaux de construction (isolation principalement : chanvre, cellulose, liège, laine, vieux textile, fibre de bois).

- Mettre en place un label « entreprises écosystémiques » compatible avec le label bruxellois, l'Emas/ISO 14001

4. Renforcer le soutien financier particulier aux spin off, start up et sociétés innovantes actives dans les technologies environnementales.

**Objectif quantifié** : 10 sociétés innovantes soutenues

5. Renforcer l'axe « développement durable » dans les incubateurs thématiques, notamment par l'élargissement de l'objet social de Wallonia Space Logistics (WSL) comme structure d'accueil des projets liés aux technologies environnementales.

**Objectif quantifié** : 15 sociétés incubées au sein de WSL

6. Rendre opérationnel un incubateur « motorisations propres », équiper une plate-forme technologique et créer un post master motorisation propre et mobilité durable.

**Objectif quantifié** : 6 sociétés incubées « motorisations propres »

7. Soutenir le développement et la participation des entreprises agréées dans le secteur de l'économie sociale à la dynamique de développement durable et d'économie « verte », intégrant, en outre, une meilleure conciliation vie privée – vie professionnelle :

- Mettre en œuvre des services d'appui au sein des parcs d'activités, via des entreprises d'insertion titres services (services domestiques aux travailleurs, concentrant les déplacements à la zone d'activités économiques) ;
- Développer deux expériences pilotes de plate-forme logistique de distribution urbaine à destination des commerçants du centre ville, via des entreprises d'insertion.
- Soutenir les entreprises d'insertion, actives dans les services d'appui (intégrant une approche « développement durable ») aux activités économiques.

**Objectif quantifié** : 15 entreprises d'insertion

8. Créer des bourses aux déchets.

c) Initier un plan de création d'emplois (APE et PTP verts) dans les métiers verts autres que ceux de la 1ère Alliance (éco-construction, Performance Energétique des Bâtiments et éco-rénovation)

**Objectif quantifié** : 220 APE/PTP

## **Axe VI : Conjuguer emploi et bien-être social**

### **Objectif :**

- Générer des activités économiques par le renforcement des services de proximité, tels que « l'accueil de l'enfance » et « l'aide aux personnes »
- Aider à une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée en levant les obstacles à l'investissement dans la carrière professionnelle, en particulier pour les femmes

### **Investissement total :**

**297 millions d'euros et 125 millions de financement alternatif**

### **1. Développer l'emploi dans les services de l'accueil de l'enfance et d'aide aux personnes**

- a) Pérenniser les postes APE et PTP créés dans le cadre du premier Plan Marshall
- b) Répondre aux besoins d'accueil dans le secteur l'enfance
  1. Augmenter la capacité d'accueil des 0-3 ans par la création d'emplois ;
  2. Développer un accueil plus flexible en dehors des heures de bureau ;
  3. Développer des mesures de soutien à la recherche d'une place d'accueil via notamment le portail « Accueil de l'enfance » ;
  4. Développer une politique d'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 12 ans prenant en compte la situation des enfants présentant un handicap ;
  5. Objectiver les besoins en places d'accueil en fonction des caractéristiques socio-économiques sous-régionales.

**Objectif quantifié : 500 nouveaux APE/PTP**

- c) Renforcer l'aide aux personnes handicapées

Créer de nouveaux postes APE et PTP pour diversifier l'offre de service en ciblant prioritairement le développement :

- ✓ des logements encadrés ;
- ✓ des formules de répit pour les familles des personnes handicapées ;
- ✓ de l'offre d'accompagnement en milieu ouvert ;
- ✓ du budget d'assistance personnelle ;
- ✓ de projets de soutien des jeunes dans le cadre de la transition école/vie sociale et ou professionnelle (18-25 ans).

- d) Améliorer les conditions de vie des aînés

Créer de nouveaux postes APE et PTP dans le secteur de l'aide à domicile. Il est envisagé de viser prioritairement :

- le développement des services d'aides aux familles et aux personnes âgées ;

- le développement de services complémentaires, tels que l'aménagement du domicile dans le cadre de la prévention des chutes chez les aînés ;
- le développement des projets d'accueil familial ;
- le soutien des projets novateurs d'alternatives à l'offre d'hébergement classique.

e) Répondre aux besoins non encore satisfaits des « autres publics »

1. Créer de nouveaux postes APE et PTP. Des appels à projets seront lancés pour favoriser l'accès à l'emploi, aux filières de formation et d'insertion socio-professionnelle :
  - des « exclus sociaux » (renforcement de leur encadrement dans le cadre des articles 60 et 61 et renforcement de l'accueil aux sans-abris) ;
  - des personnes victimes de violence ;
  - des personnes issues de l'immigration (développement de l'interprétariat social, accompagnement des primo-arrivants par la création de postes d'agents d'interprétation et renforcement de l'offre d'alphabétisation et d'apprentissage du français) ;
  - des gens du voyage (création de postes de référents pour l'organisation, la négociation et l'accompagnement de leur accueil).

<p><b>Objectif quantifié (personnes handicapées, aînés et autres publics):</b> 500 nouveaux APE/PTP</p>
---

2. Modéliser et généraliser progressivement l'expérience-pilote d'insertion des jeunes dans les quartiers en difficulté des villes wallonnes où le chômage des jeunes est élevé.

<p><b>Objectif quantifié :</b> 250 APE/PTP</p>
--

## **2. Augmenter les investissements dans les infrastructures d'accueil**

- a) Augmenter les investissements dans les infrastructures d'accueil (crèches) afin d'améliorer la qualité de vie des enfants et diversifier l'offre pour, notamment, proposer des crèches aux abords des gares et dans les zonings ainsi que des haltes garderies près des centres de formation.
- b) Augmenter les investissements dans les maisons de repos afin d'améliorer la qualité de vie des résidents et assurer le respect des nouvelles normes fédérales.

# ***Deux dynamiques transversales***

## **A. Promouvoir transversalement le développement durable à travers toutes les politiques publiques**

<b><i>Investissement total :</i></b> <b>5.250.000 €</b>
--

### **1. Mobiliser les services publics pour un développement durable**

- a) Insérer des clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics régionaux
- b) Mettre en place une politique d'achats durables et de gestion environnementale au sein du Service public de Wallonie et des organismes d'intérêt publics
- c) Favoriser les produits locaux
  - 1. Promouvoir une information (étiquetage environnemental via CO2, distance, etc.) pour sensibiliser aux achats de produits locaux ;
  - 2. Créer, par secteur, une bourse aux déchets pour les opérateurs économiques locaux ;
  - 3. Promouvoir la vente directe aux consommateurs des productions agricoles locales, y compris par des aides en infrastructure (conditionnements, commercialisation, etc.).
- d) Mettre en place une cellule d'avis "développement durable"
- e) Sensibiliser le personnel de la fonction publique wallonne pour qu'il adopte des comportements responsables en matière de développement durable
- f) Favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement notamment via la mise en place de plans de mobilité au profit des agents de la fonction publique.
- g) Développer des indicateurs qui permettent de mesurer le développement humain et l'empreinte écologique, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement, en complément du PIB

## **B. Renforcer l'efficacité du partenaire public et promouvoir une conscience wallonne source de mobilisation**

<b>Investissement total :</b>
-------------------------------

5 millions d'euros
--------------------

### **1. Piloter le Plan Marshall de manière rigoureuse sur base de suivis réguliers et d'évaluations périodiques**

- a) Poursuivre un pilotage rigoureux du Plan Marshall
- b) Elaborer des indicateurs de réalisation et, dans la mesure du possible, de résultats et d'impact du Plan sur le tissu économique wallon
- c) Mener une évaluation globale du Plan

### **2. Renforcer la dynamique de simplification administrative, en priorité vis-à-vis des entreprises, et accélérer la mise en œuvre effective de la décision politique**

- a) Parachever la mise à disposition de l'information la plus large possible aux entreprises
  - 1. Actualiser simultanément l'ensemble des sites et portails à destination des entreprises (portail entreprises, site Plan Marshall, portail des marchés publics, etc.) ;
  - 2. Développer, au-delà du portail « entreprises », une véritable interface « physique » entre l'Administration et les entreprises.

- b) Poursuivre le travail de simplification et de lisibilité sur les formulaires « entreprises »

Les formulaires destinés aux pôles de compétitivité seront les premiers à bénéficier de cette mesure.

- c) Concrétiser le principe de collecte unique des données vis-à-vis des entreprises
  - 1. Etablir un inventaire des données qui sont actuellement demandées aux entreprises. Sur cette base, les données déjà détenues par une administration (fédérale, régionale ou locale) seront identifiées et la provenance de chacune de ces données sera définie.
  - 2. Prendre les mesures nécessaires pour établir les liens informatiques utiles afin que les entreprises ne doivent plus communiquer les informations déjà en possession de l'Administration.

- d) Amplifier la mise en œuvre du principe de confiance

e) Améliorer, vis-à-vis des entreprises, la traçabilité des dossiers et des paiements par les pouvoirs publics

1. Créer, via le portail « entreprises », un espace personnel où toute entreprise pourra visualiser l'état d'avancement des dossiers qu'elle a introduit auprès de l'Administration wallonne.
2. Mettre en œuvre, pour les factures introduites par les entreprises, le projet « facturier d'entrées » au niveau de l'ensemble des services du Service public de Wallonie et développer un outil de traçabilité pour les entreprises.

### **3. Affirmer une identité wallonne ouverte comme facteur de confiance et de mobilisation**

a) Soutenir la production d'outils pédagogiques afin que les citoyens (jeunes et adultes) comprennent mieux la Wallonie tant au travers de son passé que de son projet, de ses valeurs et de ses atouts

b) Développer des dynamiques participatives